Herbignac "Marlais"

Une randonnée proposée par le CMCM

Durée :	2h	**Difficulté :**	
Distance :	7.87km	**Retour point de départ :**	
Dénivelé positif :	24m	**Moyen de locomotion :**	Moyen de locomotion inconnu
Dénivelé négatif :	20m	**Région :**	Brière
Point haut :	28m	**Commune :**	Herbignac (44410)
Point bas :	5m		

Description

Points de passages

D : N 47.412652° / O 2.29817°
alt. 8m - km 0

A : N 47.412289° / O 2.298277°
alt. 8m - km 7.87

Informations pratiques

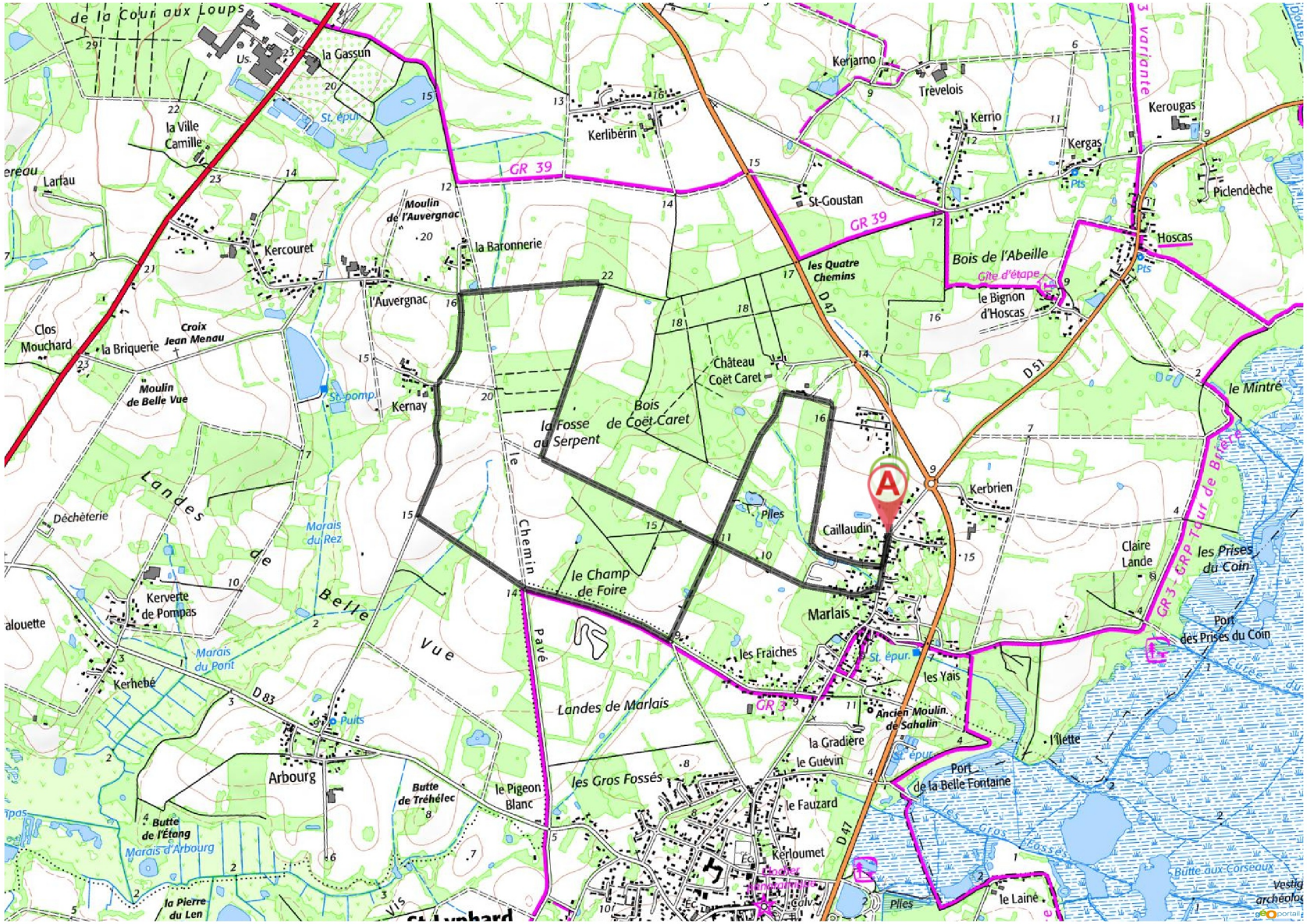
A
GR 39
GR 3
D 47
D 51
D 83
Landes de Marlais
Landes de Belle Vue
Marais du Rez
Marais du Pont
Marais d'Arbourg
Bois de Coët-Caret
Bois de l'Abeille
Château Coët Caret
la Fosse au Serpent
les Quatre Chemins
le Champ de Foire
le Chemin Pavé
Moulin de l'Auvergnac
Moulin de Belle Vue
Croix Jean Menau
Butte de l'Étang
Butte de Tréhélec
Butte aux Corseaux
Ancien Moulin de Sahalin
Gîte d'étape
Pts
St. épur.
St. pomp.
Déchèterie
la Gassun
la Ville Camille
Larfau
Kercouret
la Baronnerie
l'Auvergnac
Clos Mouchard
la Briquerie
Kernay
Kerjarno
Trévelois
Kerrio
Kergas
Kerougas
Piclendèche
St-Goustan
Hoscas
le Bignon d'Hoscas
le Mintré
Kerbrien
Caillaudin
Claire Lande
les Prises du Coin
Port des Prises du Coin
Marlais
les Fraiches
les Yais
la Gradière
le Guévin
le Fauzard
Kerloumet
Port de la Belle Fontaine
l'Ilette
le Lainé
Kerlibérin
Kerverte de Pompas
Kerhebé
Arbourg
le Pigeon Blanc
les Gros Fossés
la Pierre du Len
Puits
Pylles
Golv.
Ec.
N
1km
©2017 IGN

LA CHARTE

du Randonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

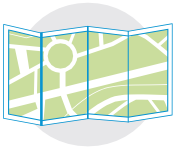

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

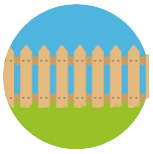

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

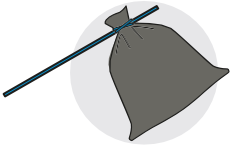

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.